

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU
7 DÉCEMBRE 2015

Membres en exercice : 48 titulaires
48 suppléants

Membres présents : 25 titulaires
5 suppléants

Délibération n°265 du Comité syndical

1. Approbation du procès-verbal du 6 novembre 2015

Le procès verbal a été adressé à tous les membres du Comité syndical le 20 novembre 2015. Il est soumis à l'approbation de ses membres.

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Approuve le procès-verbal du Comité syndical du 6 novembre 2015.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le 14 DEC. 2015

La publication le 14 DEC. 2015

Strasbourg, le 14 DEC. 2015

Le Président
Jacques BIGOT